

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

N° 103/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 septembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 octobre 2024

Objet de la délibération :

Avenant n°4 au marché de collecte OMR de changement de prestataire et d'augmentation du tarif

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	37
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	75

Résultat du vote	
- Pour :	75
- Contre :	0
- Abstention :	0

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-cinq septembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de la Mairie de Tarcenay-Foucherans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Bernard HUOT-MARCHAND à Claude CURIE, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY

Procuration

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

Suppléé(e)s

Yves CUINET, Pascal GOSSE, Rémy PAUL, Michel DEBRAY, Jean-Marc CARGNINO, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Martine LANDRY

Excusé(e)

Frederic BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°88/20 du 15/10/2020 d'attribution de marché de collecte des OMR à la société Éco-déchets,

Considérant la mise en redressement judiciaire de la société Éco-déchets par le Tribunal de Commerce de Lyon le 02/05/2024, puis sa liquidation prononcée par ce même tribunal le 25/07/2024 avec une date d'effet au 31/07/2024,

Le contrat en cours a été intégralement repris par la société SEPUR à compter du 1er août 2024.

Cette reprise s'est faite sans rupture de service pour nos entreprises et administrés grâce à la reprise de l'intégralité du personnel technique qui opérait sur notre territoire.

Les modalités de collecte restent inchangées jusqu'à la fin de l'année 2024 et passeront en C05 à partir du 01/01/2025. Ce changement permettra à l'entreprise d'optimiser la collecte des OMR et s'inscrit déjà dans les habitudes des usagers.

Pour rappel, plus de 80% des particuliers font collecter leur poubelle une fois par mois. Concernant les professionnels, ceux qui resteront en C1 voire C2 ont été identifiées par le service Déchets, et leur collecte restera inchangée.

L'accord financier convenu avec la société SEPUR est de 5% d'augmentation sur la durée du contrat afin de garantir une rentabilité pour l'entreprise et permettre une qualité de services optimale.

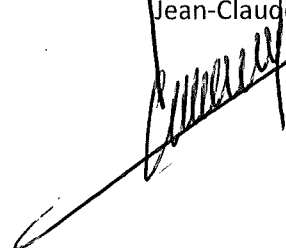
Pour formaliser cet accord, un avenant de reprise et financier doit être signé par les deux parties et soumis à la CAO.

Vu l'avis favorable de la CAO réunie le 23/09/2024 pour une augmentation de 5% du marché,

Invité à se prononcer, le conseil communautaire à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant n°4 au marché de collecte des OMR, soit un montant final à 476 756 € TTC, et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, le 25.09.2024

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC Grenier', is written over the printed name of the president.